Nations Unies S/PV.7718



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7718e séance

Mercredi 15 juin 2016, à 10 h 5

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Japon	M. Akahori
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Région de l’Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale (S/2016/482)

16-17561 (F)





Document adapté

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2016/482)

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants, appelés à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale; et S. E. M. Ahmad Allam-Mi, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/482, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily : J'ai l'honneur de présenter au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour cette région (S/2016/482). Le rapport soumis à l'examen du Conseil présente les principales menaces contre la paix et la sécurité en Afrique centrale ainsi qu'une mise à jour des initiatives menées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) au cours des six derniers mois, en consultation avec les États de la sous-région, les entités du système des Nations Unies et les organisations sous-régionales.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le bon déroulement des élections présidentielle et législatives en République centrafricaine a permis de mener à bien la transition. Je me félicite que le pays ait franchi cette étape importante, qui remet la République centrafricaine sur la voie d'une paix durable, du développement et de la consolidation de la paix à long terme. Je félicite les Gouvernements, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et les autres organismes des Nations Unies ainsi que les partenaires qui ont œuvré sans relâche pour mettre fin à la crise en République centrafricaine. Le Président Faustin Archange Touadera jouit d'un large appui et la population veut voir la situation s'améliorer : elle en a besoin.

Dans le même temps, les défis qui attendent la République centrafricaine restent immenses au vu des besoins constants et importants de protection et humanitaires, de la pauvreté écrasante, et de l'urgence des mesures à prendre en matière de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, ainsi que de réforme du secteur de la sécurité. Les groupes armés contrôlent encore de vastes régions du pays et le Gouvernement a besoin de l'appui politique, programmatique et financier de la communauté internationale pour garantir le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

Malgré l'évolution positive récente de la situation, il est indispensable que les partenaires restent engagés et qu'ils intensifient leur aide au pays dans les domaines où existent des besoins précis afin de tirer parti des possibilités qui s'offrent à nous. Je félicite les Gouvernements de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) de l'inestimable appui apporté à ce jour à la République centrafricaine et les encourage à continuer d'accompagner ce pays dans son action post-transition.

Comme je l'ai dit dans mon dernier exposé (voir S/PV.7572) présenté en décembre 2015, il existe des tensions politiques préoccupantes dans d'autres pays de l'Afrique centrale en rapport avec les processus électoraux en cours ou à venir. Cela entrave l'action menée pour consolider la stabilité, le développement et la démocratie dans les pays de la sous-région, mais aussi les efforts indispensables menés aux fins de l'intégration de la région. Je continuerai d'utiliser mes bons offices en consultation avec les parties prenantes de la sous-région pour promouvoir un règlement politique de ces différends. Je pense aussi qu'il est essentiel de redoubler d'efforts pour prévenir les conflits dans les pays où des élections doivent encore avoir lieu cette année, notamment en promouvant un dialogue politique sans exclusive.

J'ai le plaisir d'annoncer que, depuis mon dernier exposé au Conseil, l'offensive menée collectivement par les pays du bassin du lac Tchad a permis de réduire

la capacité de Boko Haram de lancer des attaques fréquentes, comme il le faisait par le passé. Les opérations menées la Force multinationale mixte de part et d'autre des frontières ont permis de capturer des combattants de Boko Haram, de libérer des captifs et de reprendre des territoires à ce groupe terroriste. Mais la capacité des forces de sécurité à mener des opérations précises de lutte contre l'insurrection est souvent compromise par le fait que les combattants de Boko Haram se cachent parmi la population locale. Malgré les succès enregistrés, Boko Haram continue de poser une grave menace à la stabilité régionale. Le groupe continue de cibler des civils, notamment au travers d'attentats-suicides, utilisant souvent des jeunes filles comme bombes humaines. En outre, le risque que Boko Haram attire ou catalyse d'autres menaces terroristes dans la sous-région ne doit pas être négligé. Si l'aide humanitaire a été mobilisée en faveur de la population touchée par Boko Haram, le nombre de personnes déplacées et de réfugiés fuyant la violence de Boko Haram continue d'augmenter, alors que les fonds reçus jusqu'à présent ne suffisent pas à répondre à des besoins humanitaires croissants.

Toutes ces raisons font qu'il est crucial que les partenaires internationaux maintiennent leur appui à la région afin d'éliminer la menace posée par ce groupe et soulignent la nécessité d'adopter une approche régionale holistique, comme cela a été souligné au deuxième Sommet régional sur la sécurité, tenu à Abuja le 14 mai. J'exhorte la communauté internationale à appuyer la Force multinationale mixte en mobilisant, de façon souple, l'appui politique, logistique et financier nécessaire.

L'assistance à la Force multinationale mixte est cruciale, tout autant que l'est la nécessité de financer et de lancer des activités de relèvement rapide et de développement dans les régions affectées. À cet égard, je continuerai d'œuvrer en étroite coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et le Sahel et j'engage les Gouvernements et les organismes sous-régionaux concernés – la Communauté économique des États d'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – à continuer d'appuyer la Force multinationale mixte et à fournir aux populations touchées une aide humanitaire et au développement adéquate. Nous continuerons aussi de les encourager à faire en sorte que les opérations antiterroristes soient menées dans le strict respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. L'appui et l'assistance de la communauté internationale pour alléger le fardeau qui pèse sur les États affectés seront essentiels pour gagner la lutte contre Boko Haram.

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) continue de poser une menace pour la sécurité de la population dans la région où elle opère et le nombre de ses attaques en République centrafricaine aurait augmenté au cours de la période considérée, attaques qui se seraient étendues à des régions n'ayant que peu ou pas du tout connu d'activités de la LRA. Les éléments de ce groupe ont poursuivi leurs attaques contre la population civile dans la partie nord-est de la République démocratique du Congo. De façon générale, la LRA semble avoir abandonné le profil bas qu'elle avait adopté pendant une certaine période, lançant désormais des attaques contre des zones peuplées plus vastes et moins isolées et enlevant et gardant un nombre accru d'enfants. Nous devons garder cela à l'esprit et poursuivre nos efforts jusqu'à ce que notre tâche soit complètement terminée.

Au cours de la période considérée, le BRENUAC a continué de s'attacher activement à combler les lacunes en matière de coordination sur la question de la LRA et a convoqué la réunion bisannuelle des coordonnateurs pour cette question en avril. De concert avec l'Union africaine et d'autres partenaires des Nations Unies, le BRENUAC a aussi organisé un atelier en mars pour définir plus clairement les rôles et les responsabilités respectifs des différents acteurs dans les pays affectés par les activités de la LRA qui aident les membres de la LRA qui ont fait défection ou ont fui du groupe. Le BRENUAC a aussi aidé à l'organisation d'une réunion du Mécanisme conjoint de coordination de l'Union africaine en mai, qui a appelé à la mobilisation de ressources supplémentaires pour la Force régionale d'intervention – une question particulièrement importante étant donné la décision de l'Ouganda de se retirer de la Force dans un proche avenir. L'ONU est préoccupée par l'incidence de l'éventuel retrait de l'Ouganda sur la situation au plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et appelle toutes les parties prenantes, y compris les Gouvernements ougandais et centrafricain, ainsi que les partenaires, à faire en sorte que tout retrait éventuel de l'Ouganda ait lieu de façon ordonnée et coordonnée.

Je suis heureux de dire que des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre de la stratégie régionale sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, y compris l'adoption d'un certain nombre de recommandations relatives au programme d'activités, au budget et à l'administration du Centre interrégional

de coordination, dont le siège se trouve à Yaoundé. Je me félicite également de la tenue du Sommet de l’Union africaine sur la sécurité maritime et le développement, à Lomé (Togo), en octobre 2016.

Dans tous les aspects du travail du BRENUAC, notre partenaire principal reste la CEEAC et, au cours de la période considérée, nous avons mis l’accent sur le renforcement des relations entre les deux institutions, au niveau notamment de la coordination avec le Secrétaire général de la CEEAC concernant l’appui du BRENUAC à la réforme des institutions et de la CEEAC, et de la conclusion d’un nouvel accord-cadre de coopération pour guider notre action commune. Dans ce contexte, je me félicite que le Secrétaire général de la CEEAC, M. Ahmad Allam-Mi, présente aujourd’hui un exposé au Conseil.

Nous attendons avec intérêt la poursuite de l’engagement du Conseil de sécurité dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Le BRENUAC continuera de travailler en étroite collaboration avec les États membres de la sous-région dans cette importante entreprise.

Le Président : Je remercie M. Bathily de sa présentation et de son engagement exemplaire.

Je donne à présent la parole à M. Allam-Mi.

M. Allam-Mi : Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, combien je suis honoré et heureux d’être ici parmi vous à cette importante séance d’information sur la région de l’Afrique centrale et exprimer mes sincères remerciements à la présidence française pour l’invitation qu’elle a bien voulu m’adresser afin de me permettre de faire une présentation succincte de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale (CEEAC) qui est, faut-il le souligner, l’un des huit piliers de la construction de l’intégration africaine.

Créée en 1983, la CEEAC est un espace géographique de 6,6 millions de kilomètres carrés où vivent aujourd’hui plus de 160 millions d’êtres humains. Elle a pour but de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse entre ses États membres et un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines d’activités socioéconomiques.

À ce titre, nous venons de lancer le 13 mai 2016 à Kinshasa la Zone de libre-échange de la CEEAC. À côté des infrastructures et de l’environnement, c’est une de nos principales priorités, en tête desquelles figurent les questions de paix et de sécurité qui pourtant ne faisaient pas partie des missions de la CEEAC à sa création.

Les questions de paix et de sécurité se sont imposées à la CEEAC à la sortie de la léthargie qu’a connue l’institution entre 1992 et 1998 du fait des violentes guerres qu’ont vécues sept de ses États membres pendant cette période. L’architecture paix et sécurité de la CEEAC fonctionne en harmonie avec l’Architecture africaine de paix et de sécurité de l’Union africaine, avec un bilan certes encore perfectible mais encourageant.

La CEEAC a pu ainsi mener des actions concrètes sur le terrain. Par exemple la situation en République centrafricaine a conduit la CEEAC à déployer sa première mission de maintien de la paix, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX I) avec au départ un effectif de 675 personnes pour atteindre 2600 personnes avec sa deuxième mission (MICOPAX II) en 2013, au plus fort de la crise, évitant ainsi à ce pays le chaos.

Ainsi, les États membres de la CEEAC ont consenti, depuis plus de deux décennies, des sacrifices importants en moyens humains, matériels et financiers. Ils ont continué à appuyer la République centrafricaine malgré le déploiement de Sangaris, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, puis la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Tout récemment encore, la contribution financière de la CEEAC, décidée en novembre 2015, lors du septième Sommet extraordinaire des chefs d’État de la région consacré à la République centrafricaine, a été déterminante pour tenir les élections et conclure la transition dans les délais.

Aujourd’hui, malgré la fin de la transition, la CEEAC reste saisie de la situation en République centrafricaine et tient à être associée à toute initiative internationale, onusienne ou autre, tendant à aider cet État membre à sortir définitivement de la spirale de la violence.

En ce qui concerne la sûreté et la sécurité maritimes, la CEEAC a été la toute première Communauté économique régionale en Afrique à se doter d’une stratégie de sécurisation de son espace maritime et ce, en exécution des résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La sous-région d’Afrique centrale abrite désormais à Yaoundé (Cameroun) le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe

de Guinée (CIC), organe chargé de la mise en œuvre de cette stratégie dont les États du golfe de Guinée, à travers leurs institutions régionales - CEEAC, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Commission du golfe de Guinée (CGG) - finalisent actuellement le processus d'opérationnalisation.

La CEEAC, la CEDEAO et la CGG se sont engagées à financer entièrement le budget du CIC de juillet à décembre 2016.

Pour l'année 2017, je voudrais appeler tous ceux (États, institutions, opérateurs de la mer, compagnies de pêche, compagnies pétrolières, armateurs) qui utilisent les routes maritimes et les ressources du golfe de Guinée à annoncer leur contribution lors de la Conférence des partenaires et tiers contributeurs que nous organiserons à Yaoundé les 26 et 27 juillet prochains.

Dans la lutte contre le terrorisme, la CEEAC a pris des initiatives importantes pour soutenir ses deux États membres -le Cameroun et le Tchad – engagés dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. Une aide financière aux deux pays d'un montant de 100 millions de dollars a été décidée à l'occasion de ce sommet. La lutte contre le groupe terroriste Boko Haram pèse très lourd sur les maigres ressources des États qui y sont engagés. Aussi, est-il indispensable que la communauté internationale accroisse conséquemment son soutien multiforme pour permettre à la Force multinationale mixte une pleine opérationnalisation en vue d'atteindre son objectif d'éradiquer Boko Haram.

S'agissant de la situation politique, sécuritaire et humanitaire, d'une manière générale la CEEAC reste particulièrement affectée par les conflits électoraux, post-électoraux, les crises au Burundi et à l'est de la République démocratique du Congo, les séquelles de la grande crise sociopolitique et humanitaire en République centrafricaine, ainsi que les activités terroristes de Boko Haram, de l'Armée de résistance du Seigneur et des groupes terroristes en Libye. À cet égard, je voudrais me féliciter du rapport d'une grande qualité du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation en Afrique centrale (S/2016/482), présenté par son Représentant spécial, M. Abdoulaye Bathily. Toutefois il convient de nuancer certains aspects politiques, car les États de l'Afrique centrale traversent une phase de transition vers la construction d'un état de droit et de démocratie. Dans cette phase, le soutien de la communauté internationale ne devrait pas leur faire défaut en vue de l'amélioration de leurs institutions et de la consolidation des capacités de ces dernières.

Malgré nos efforts et réussites, des difficultés réelles essentiellement d'ordre structurel, financier et technique entravent le bon fonctionnement de la CEEAC. Pour y remédier, nous travaillons activement à une réforme institutionnelle de la CEEAC afin de nous doter de textes actualisés – notre traité date de 1983 (2011) – et en harmonie avec ceux de l'Union africaine, d'instruments de financement pérenne, d'un modèle organisationnel et de procédures décisionnelles et de gestion efficients compatibles avec les standards internationaux, ainsi que de politiques, stratégies et programmes en harmonie avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Dans ce cadre, un accompagnement et un appui renouvelés de la communauté internationale sont souhaités, notamment des Nations Unies. L'excellente collaboration entre le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Secrétariat général de la CEEAC est déjà une bonne base concrète sur laquelle le partenariat avec l'ensemble des Nations Unies doit se densifier et se diversifier davantage.

Pour conclure, qu'il me soit permis de souligner la place centrale que les communautés économiques régionales occupent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, de la sécurité et de la gouvernance en Afrique. La CEEAC y joue tout son rôle et continuera de le faire. Le souhait final est que les Nations Unies et tous les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux continuent à lui faire confiance, à la soutenir et à collaborer avec elle davantage dans ses différentes activités.

Le Président : Je remercie M. Allam-Mi de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.